

# Rwanda

**GUIDE DE COMPARAISON DES ÉTUDES**  
avec le système éducatif du Québec

---

**LES GUIDES DU MINISTÈRE  
DE L'IMMIGRATION ET  
DES COMMUNAUTÉS  
CULTURELLES**

---

**LE SYSTÈME SCOLAIRE  
DU QUÉBEC EN QUELQUES  
LIGNES** iii

---

Le cheminement scolaire vi

---

**LE SYSTÈME ÉDUCATIF  
DU RWANDA**

---

Les principales caractéristiques 1

---

Le cheminement scolaire 8

---

**COMPARAISON DES  
ÉTUDES AU RWANDA  
ET AU QUÉBEC**

---

Comparaison générale 9

---

Résumé du système  
d'éducation primaire  
et secondaire et  
correspondance avec  
les repères scolaires québécois 10

---

Résumé du système  
d'éducation postsecondaire  
et correspondance avec  
les repères scolaires québécois 11

---

**Bibliographie** 12

---

Mis à jour en juin 2005

**Immigration  
et Communautés  
culturelles**

**Québec** 

# Les Guides du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

**Vous cherchez à avoir une idée de la comparaison qui est faite au Québec entre le système éducatif d'un pays et le système éducatif québécois? Les Guides de comparaison des études du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec peuvent vous aider.**

Créé en 1971, le service du MICC, responsable de délivrer l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, est le plus ancien service du genre au Canada. Il dispose d'une importante documentation sur quelque 200 systèmes scolaires dans le monde, mise à profit pour la réalisation des *Guides de comparaison des études*.

## **Des guides pour vous éclairer**

Les *Guides de comparaison des études* décrivent les systèmes éducatifs en vigueur selon l'information obtenue au moment de la rédaction. Cependant, façonnés par des sociétés en mutation, les systèmes d'éducation sont perpétuellement l'objet de réformes. L'application de ces réformes se faisant parfois très graduellement. Par conséquent, les présents guides réfèrent à des réalités qui peuvent s'étaler sur une vingtaine d'années antérieures à la rédaction des guides. Par ailleurs, le MICC compte procéder régulièrement à la révision des guides, à la lumière de faits nouveaux.

La première section du guide décrit brièvement le système éducatif québécois et présente les principaux certificats et diplômes québécois. Ceux-ci constituent des repères scolaires et sont présentés pour faciliter la compréhension de la comparaison faite par le MICC. Dans sa seconde section, le guide présente une description et une version schématique du système éducatif de l'État étudié. Viennent ensuite des tableaux montrant les résultats de la comparaison entre

les principaux diplômes du système scolaire étudié et les repères scolaires québécois.

## **Une méthode ouverte sur le monde**

Les comparaisons présentées dans les guides résultent du travail des analystes du MICC qui font l'évaluation de documents scolaires sanctionnant la réussite d'études dans divers systèmes éducatifs, à différentes époques. Pour ce faire, le MICC s'appuie sur un cadre commun d'évaluation qu'il a élaboré conjointement avec les services d'évaluation des diplômes étrangers de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Il s'agit des *Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers* qui découlent de la *Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne* (UNESCO / Conseil de l'Europe) de 1997 et dont le Canada est signataire. Ces principes visent une évaluation objective et équitable qui résulte de l'application d'une procédure rigoureuse et cohérente et du respect d'exigences uniformes pour tous.

L'évaluation comporte les étapes suivantes :

- la vérification de l'authenticité des documents scolaires soumis;
- la confirmation de la reconnaissance de l'établissement et du programme d'études par une autorité compétente responsable du système scolaire dans le cadre duquel les études ont été effectuées;

- la détermination de la nature du programme d'études et de sa situation dans le système éducatif du pays dans lequel les études ont été faites;
- la consultation des documents officiels produits par les autorités compétentes, responsables du système scolaire dans le cadre duquel les études ont été faites;
- la prise en compte d'avis produits par des services nationaux ou des associations internationales travaillant à l'évaluation de diplômes;
- l'établissement d'une comparaison avec les repères scolaires québécois.

À cette fin, le MICC dispose de nombreuses sources d'information :

- un centre de documentation enrichi depuis plus de trente ans;
- les réseaux internationaux du domaine de l'éducation;
- la banque de données du MICC sur les décisions antérieures touchant des demandes d'*Évaluations comparatives*;
- la documentation fournie par les autorités compétentes sur les systèmes éducatifs, les diplômes, les programmes d'études et le contenu des cours.

#### **Mise en garde**

Les *Guides de comparaison des études* fournissent des renseignements utiles pour faire une comparaison d'ordre général entre un système éducatif d'un autre État et celui du Québec.

Les comparaisons exprimées dans les guides portent sur le niveau des études en fonction de la structure des systèmes éducatifs comparés. Elles ne portent pas sur les contenus détaillés des programmes d'études ni sur les méthodes pédagogiques utilisées de part et d'autre. Il en est d'ailleurs de même lorsque ces comparaisons apparaissent dans *l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

Par conséquent, elles ne lient aucunement, par exemple:

- les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation d'un métier ou d'une profession du Québec quand il s'agit pour ces organismes d'examiner la candidature d'une personne;
- les établissements d'enseignement supérieur québécois quand il est question de l'admission d'un étudiant;
- les employeurs, en ce qui a trait aux conditions d'embauche ou de rémunération d'une personne.

#### **Où s'adresser**

Pour obtenir d'autres Guides de comparaison d'études, vous pouvez consulter le site Internet du MICC : [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

*Ce document présente une description sommaire du système scolaire québécois et des principaux diplômes auxquels se réfère le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour établir la correspondance entre la formation reçue à l'étranger ou dans une autre province canadienne et celle reçue au Québec.*

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 16 ans. L'éducation préscolaire, facultative, est offerte aux enfants de 4 et 5 ans dans les maternelles.

#### **L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Après 6 années d'études primaires, l'élève entreprend des études secondaires de 5 ans s'il poursuit une orientation générale, ou d'une durée variable s'il poursuit un programme de formation professionnelle.

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) sanctionne des programmes d'études d'une durée moyenne de 1350 heures (un an et demi). La formation menant au DEP commence après la 3<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> ou la 5<sup>e</sup> année du secondaire, selon les exigences liées aux différents programmes d'études.

L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est délivrée au terme d'une formation qui dure 6 ou 12 mois. Environ une cinquantaine de programmes offerts aux titulaires d'un DEP dans certains secteurs de formation mène à ce diplôme.

L'attestation de formation professionnelle (AFP) est délivrée au terme d'études d'une durée maximale de 900 heures. Entreprises après la 2<sup>e</sup> année du secondaire par un élève d'au moins 15 ans, ces études, dont la formation pratique se déroule en entreprise, préparent à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Le diplôme d'études secondaires (DES) sanctionne la réussite des études générales d'une durée de 5 ans. Il donne accès aux études supérieures.

---

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au Québec, l'enseignement supérieur comprend l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

### *L'enseignement collégial*

Le collège constitue le premier échelon des études supérieures. Offert principalement dans le réseau public par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), l'enseignement collégial peut aussi être offert par d'autres établissements tels que les collèges privés.

Les établissements offrent des programmes d'études préuniversitaires d'une durée de 2 ans et des programmes d'études techniques d'une durée de 3 ans. Les premiers mènent aux études universitaires alors que les seconds préparent au marché du travail, même s'ils peuvent aussi, à certaines conditions, donner accès à l'université.

Le diplôme d'études collégiales (DEC) sanctionne la formation acquise dans le cadre des programmes d'études préuniversitaires et des programmes techniques. Il est également possible d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) au terme d'une formation technique de durée variable (330 à 1350 heures) menant au marché du travail.

### *L'enseignement universitaire*

L'enseignement universitaire comprend trois cycles d'études.

Le 1<sup>er</sup> cycle universitaire conduit généralement à l'obtention d'un diplôme de baccalauréat. Il représente une formation d'au moins 90 crédits<sup>1</sup>, habituellement d'une durée de 3 ans à temps plein. Certains programmes, notamment ceux en formation des maîtres, en génie et en médecine, comportent davantage de crédits et durent 4 ou 5 ans. Les études de baccalauréat mènent soit au marché du travail ou à la poursuite des études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

Il existe différents types de baccalauréat : le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Au baccalauréat spécialisé, tous les cours portent sur une seule discipline ou un

---

<sup>1</sup> Un crédit (ou unité) correspond à 45 heures de cours ou de travaux pratiques.

---

seul champ d'études, ou sur des disciplines ou des champs d'études connexes. Il comporte 90 crédits ou plus selon le programme.

Le baccalauréat avec majeure et mineure résulte de l'association de deux disciplines. Il est constitué :

- d'une composante principale, la majeure, soit un programme de 60 crédits, d'une durée normale de 2 ans à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études;
- d'une composante complémentaire, la mineure, soit un programme de 30 crédits, d'une durée normale de 1 an à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études.

Par ailleurs, un étudiant peut s'inscrire à l'université pour obtenir soit un diplôme, soit un certificat. Le diplôme atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 60 crédits alors que le certificat atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 30 crédits.

Le baccalauréat général résulte du cumul de trois certificats de 30 crédits chacun.

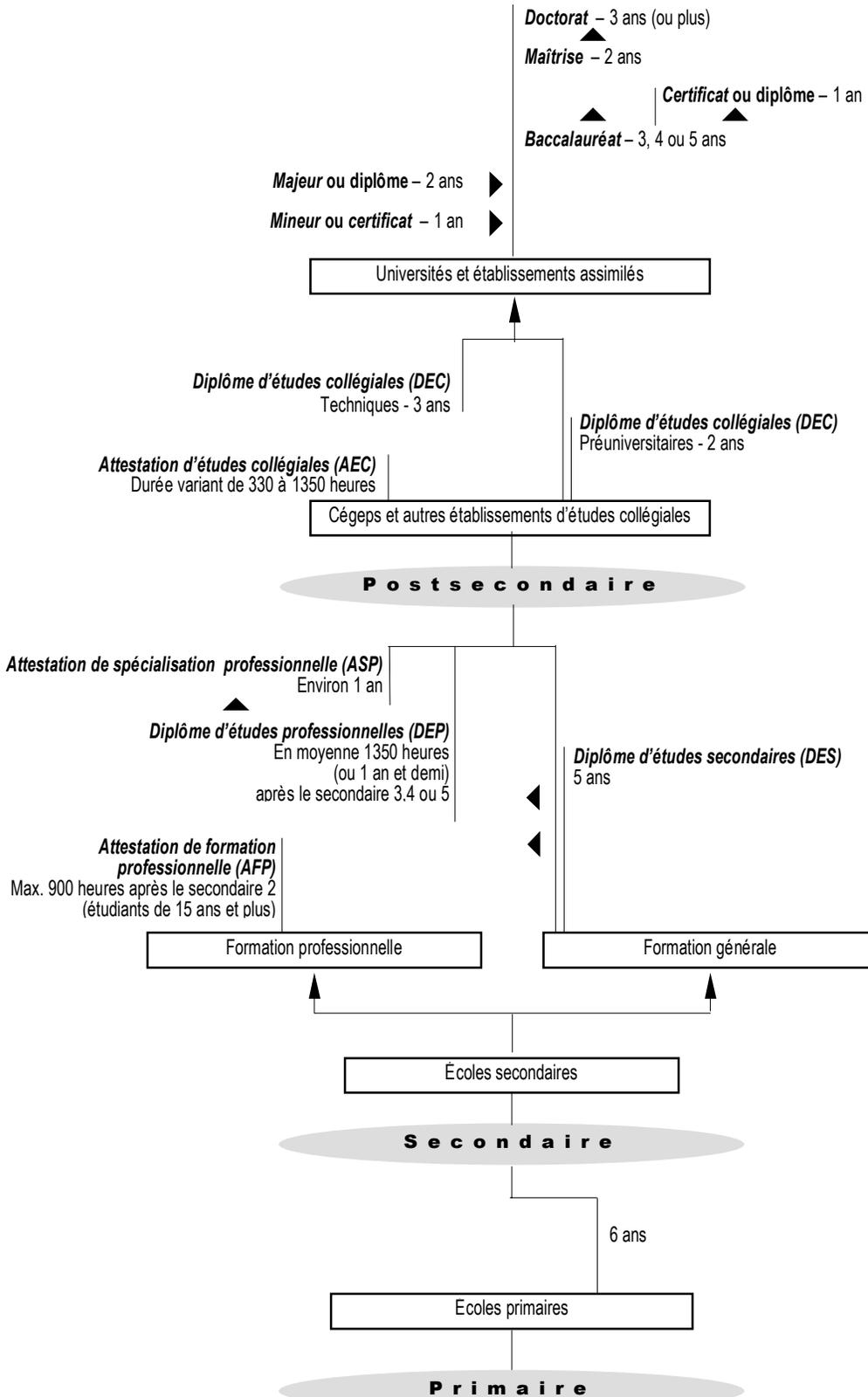
Les programmes de 2<sup>e</sup> cycle universitaire sont de deux types. Un diplôme de maîtrise est délivré à la suite d'un programme de maîtrise professionnelle dite maîtrise sans mémoire ou d'un programme de maîtrise de recherche dite maîtrise avec mémoire. Ces programmes correspondent à une spécialisation dans un champ d'études ou à une initiation à la recherche dans une ou plusieurs disciplines. Le programme de maîtrise comporte généralement 45 crédits et s'échelonne habituellement sur 2 ans.

Le second type d'études de 2<sup>e</sup> cycle conduit à un diplôme ou à un certificat. Le programme d'études comporte alors généralement 30 crédits et dure normalement 1 an à temps plein.

Le 3<sup>e</sup> cycle universitaire initie à la recherche scientifique et prépare à une carrière de chercheur. Les étudiants peuvent y acquérir un doctorat (Ph. D) après un programme qui comporte au moins 90 crédits et dont la durée minimale est de 3 ans à temps plein. L'obtention de ce grade nécessite notamment la rédaction et la soutenance d'une thèse.

*Cette section du document a été réalisée avec la collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec*  
([www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca))

# Le cheminement scolaire





*Convention: les caractères italiques indiquent qu'il s'agit de l'appellation officielle des diplômes ou des études dans le pays étudié ou de la traduction retenue pour la désigner (souvent une traduction littérale). Il convient de ne pas confondre les termes employés avec le sens qu'ils peuvent revêtir au Québec.*

### LE CONTEXTE HISTORIQUE

Colonie allemande de 1887 à 1917, le Rwanda est devenu colonie belge avant d'accéder à l'indépendance en 1962. Son système éducatif a subi l'influence du système belge.

Avant l'indépendance, le système éducatif était peu développé et essentiellement dirigé par des missionnaires. La plupart des enfants ne fréquentaient l'école que quelques années pour apprendre la lecture et l'écriture, en parallèle avec des travaux manuels.

Avec l'indépendance, la fréquentation scolaire est devenue obligatoire pour l'ensemble de la population d'âge scolaire, pour les 6 années du primaire. L'Université nationale du Rwanda a été fondée en 1963.

Une réforme implantée en 1977 et abolie en 1991 a temporairement prolongé les études primaires de deux ans. Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années primaires, pendant cette période, étaient consacrées à l'initiation aux travaux pratiques.

La guerre civile du début des années 90 et le génocide de 1994 ont fortement désorganisé le système éducatif du pays.

### LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Depuis la révision de la constitution du 18 janvier 1996, il y a trois langues officielles au Rwanda : le kinyarwanda, le français et l'anglais. Le kinyarwanda est la langue exclusive d'enseignement pour les trois premières années du primaire. Ensuite le français et peu à peu, l'anglais sont les langues d'enseignement mais le kinyarwanda demeure comme discipline enseignée au moins jusqu'en 8<sup>e</sup> année.

Auparavant, le français était la seule langue d'enseignement utilisée aux autres ordres d'enseignement. Depuis 1997, des efforts sont faits pour offrir des cours en anglais et en français dans les établissements d'enseignement supérieur.

---

## Les principales caractéristiques

### L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

L'éducation préscolaire n'est pas obligatoire au Rwanda. Elle est embryonnaire et surtout concentrée dans les villes. Les écoles maternelles sont exclusivement privées. L'éducation préscolaire s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans.

Plusieurs écoles ont fermé pendant la guerre civile. Le nombre des écoles est passé de 530 à 138 pour l'année scolaire 1995-1996.

### LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Les études primaires, d'une durée de 6 ans, sont obligatoires au Rwanda. Les enfants sont donc tenus de fréquenter l'école de l'âge de 7 à 13 ans.

### L'ANNÉE SCOLAIRE

L'année scolaire s'étend normalement de septembre à juin (d'octobre à juin aux études postsecondaires). La guerre de 1994 et ses retombées ont grandement perturbé le calendrier scolaire, jusqu'à la fin des années 90.

### LES ÉTUDES PRIMAIRES

Les 6 années d'études primaires<sup>1</sup> sont divisées en deux cycles : au cycle d'*alphabétisation* correspondent la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année ; le cycle d'*enseignement général* couvre de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

Des examens de fin d'année déterminent la promotion en classe supérieure. Les conditions de fréquentation scolaire sont difficiles en raison du manque d'infrastructures, de la pénurie de matériel didactique et d'enseignants. Pendant les trois premières années du primaire, compte tenu du manque de locaux, les classes accueillent chaque jour successivement deux groupes d'élèves.

À la fin de la 6<sup>e</sup> année, un *certificat d'études primaires* est délivré.

### LES ÉTUDES SECONDAIRES

Pour accéder aux études secondaires, les élèves doivent réussir un examen national d'admission aux études secondaires. Seuls les étudiants qui réussissent cet examen reçoivent le *certificat national de fin d'études primaires*. La note de passage de l'examen est déterminée par le nombre très limité de places disponibles dans les établissements d'enseignement

---

1. Les études primaires étaient de 6 ans avant 1977, et de 8 ans pour la période comprise entre 1977 et 1991. À partir de 1991-1992, la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année ont été progressivement supprimées.

---

## Les principales caractéristiques

secondaire plutôt que par la performance réelle de l'apprenant. Ce mécanisme de sélection exclut de l'école un grand nombre d'enfants.

Avant 1996, les études secondaires comportaient :

- un cycle de 6 ans pour les étudiants qui devaient s'orienter dès la première année vers une formation générale, pédagogique, technique ou
- un cycle de 4 ans pour les jeunes qui choisissaient une formation professionnelle.

En raison de modifications apportées en 1996<sup>2</sup>, les études secondaires ont été divisées en deux cycles. Le 1<sup>er</sup> cycle ou cycle d'orientation, d'une durée de 3 ans, constitue un tronc commun à toutes les orientations. Au 2<sup>e</sup> cycle, l'étudiant a le choix de :

- poursuivre une formation générale d'une durée de 3 ans dans une des 4 voies suivantes : mathématiques-physique, biochimie, lettres ou sciences humaines;
- suivre une formation pédagogique de 3 ans dans un *teachers training college* ou une *école normale primaire* pour devenir instituteur à l'enseignement primaire;
- faire des études spécialisées dans une *école* ou un *collège technique* ou *professionnel* qui offrent les programmes de 3 ans menant à un *diplôme A2* ou des programmes de 2 ans qui sont sanctionnés par un *diplôme A3*.

Au Rwanda, la distinction faite entre les études techniques et les études professionnelles est essentiellement liée aux secteurs d'activité auxquels se rattachent les programmes: les programmes techniques étant principalement associés au « bâtiment », les programmes professionnels traitant des autres secteurs.

Les programmes techniques offerts sont : l'électricité, la menuiserie, la plomberie, la construction et l'électronique, la mécanique. Les programmes professionnels sont donnés en soins infirmiers, agriculture, foresterie, comptabilité, secrétariat, services sociaux, juridiques et administratifs, hygiène et santé, travail de laboratoire, alimentation et tourisme.

---

2. De 1996 à 1998 environ, pendant la période de transition, le 1<sup>er</sup> cycle était de 4 ans et le 2<sup>e</sup> cycle était de 2 ans.

La promotion en classe supérieure se fonde sur les résultats aux examens de fin d'année, sauf en fin de cycle. Un examen national de fin d'études secondaires est imposé depuis 1996-1997.

Le titre du diplôme délivré au terme des études secondaires est le *diplôme de fin d'études secondaires* ou un titre de diplôme portant la mention A2 ou A3. Jusqu'à la fin des années 90 environ, le diplôme de fin d'études secondaire pouvait porter le titre de *diplôme d'humanités* (avec mention de l'orientation choisie, par exemple, le *diplôme d'humanités générales*, le *diplôme d'humanités pédagogiques*, etc.).

### **Enseignement professionnel non formel**

Il existe des formations à l'emploi offertes dans le cadre de l'éducation non formelle, il s'agit de la « formation professionnelle » terme réservé au Rwanda pour ces formations en marge du système régulier.

Le ministère de la Jeunesse des Sports, de la culture et de la Formation professionnelle est un des intervenants dans le domaine. Sous sa tutelle, des *centres de formation des jeunes* (CFJ) offrent aux jeunes qui ont déjà des études de niveau primaire ou même secondaire à leur actif des formations d'une durée d'une à trois années. Ces études sont sanctionnées par un diplôme d'ouvrier semi-qualifié «A4».

### **LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

Tant les titulaires d'un *diplôme de fin d'études secondaires* (ou d'un *diplôme d'humanités...*) que ceux qui détiennent un *diplôme A2* ont accès aux études postsecondaires. L'enseignement postsecondaire est offert à l'Université nationale du Rwanda de même que dans les universités privées, soit :

- l'Université adventiste d'Afrique centrale (UAAC),
- l'Université libre de Kigali (ULK),
- l'Université catholique de Kabgayi (UK),
- l'Université d'agriculture, de technologie et d'éducation de Kibungo (UNATAK),
- l'Université laïque adventiste de Kigali (UNILAK).

Il est aussi dispensé dans différents instituts supérieurs publics ou privés parmi lesquels on retrouve :

---

## Les principales caractéristiques

- la Faculté protestante de théologie de Butare,
- le Grand séminaire de Nyakibanda,
- Kigali Health Institute (KHI),
- l'Institut rwandais d'administration et de management (RIAM<sup>3</sup>),
- l'Institut supérieur pédagogique de Gitwe (ISPG),
- l'Institut supérieur d'agriculture et d'élevage (ISAE),
- l'Institut supérieur des finances publiques (ISFP),
- l'Institut des Sciences, de Technologie et de Gestion de Kigali (KIST).

### Les études postsecondaires non universitaires

Les programmes de formation postsecondaire non universitaire sont de 2 à 3 ans au terme desquels sont délivrés le *diplôme de technicien supérieur*, le *diplôme d'ingénieur technicien* ou le *diplôme d'ingénieur des travaux*.

En plus d'être offerts dans des instituts supérieurs, ces programmes sont également donnés dans les universités.

Certains établissements qui offraient cet enseignement postsecondaire, notamment l'Institut africain et mauricien de statistique et d'économie appliquée (public) ainsi que l'École supérieure de gestion et d'informatique<sup>4</sup> (privé) n'auraient pas repris leurs activités depuis 1994.

### Les études universitaires

Outre l'Université nationale du Rwanda, des universités privées ainsi que certains autres établissements postsecondaires délivrent des diplômes universitaires, en vertu de la convention qui lie ces établissements d'enseignement au ministère de l'Éducation, de la Science, de la Technologie et de la Recherche scientifique (MINEDUC<sup>5</sup>).

---

3. L'acronyme anglais est utilisé de façon générale au Rwanda pour désigner certains établissements dont l'Institut rwandais d'administration et de management et l'Institut des Sciences, de Technologie et de Gestion de Kigali.

4. Cet établissement est aussi appelé Institut Saint-Fidèle.

5. MINEDUC est l'abréviation utilisée par les Rwandais pour désigner le ministère de l'Éducation.

---

## Les principales caractéristiques

### LA NOTATION

Le 1<sup>er</sup> cycle des études universitaires dure 2 ans<sup>6</sup> et mène au *grade de bachelier*. Au 2<sup>e</sup> cycle, le *grade de licence* s'obtient au terme de 2 ou 3 années d'études supplémentaires. Ce cycle est de 3 ans en génie (*diplôme d'ingénieur*), en pharmacie (*diplôme de pharmacien*) et en agronomie (*diplôme d'agronome*).

Le programme menant au *diplôme de docteur en médecine* totalise 6 ans. Un programme de 4 années supplémentaires mène à un diplôme de médecin spécialiste.

Les établissements d'enseignement postsecondaire rwandais utilisent une échelle de notes de 100 points. La note de passage est de 50 %. Les notes supérieures à 70 % sont rarement attribuées.

À l'enseignement postsecondaire, les mentions qui correspondent aux notes sont les suivantes:

90-100 %, la plus grande distinction

80-89 %, grande distinction

70-79 %, distinction

50-69 %, satisfaction

0-49 %, échec

### L'AGRÈMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis 1994, la politique du Rwanda en matière d'éducation contribue à la promotion de l'enseignement privé. Au secondaire, les écoles libres subsidiées (écoles privées dirigées par un autre organisme que l'État mais subventionnées par ce dernier) suivent les mêmes programmes et sont soumises aux mêmes contrôles que les écoles publiques (dites aussi écoles officielles). En ce qui a trait aux écoles privées, elles ne sont pas toutes homologuées. Il existe cependant un système de reclassement qui permet à un étudiant d'une école privée d'intégrer une école publique ou libre subsidiée.

L'introduction d'un examen national unique s'adressant à tous les finissants du secondaire quel que soit le statut de l'école fréquentée visait à aplanir les difficultés rencontrées par les étudiants des écoles privées. Avant les

---

6. Jusqu'à la fin des années 80, le baccalauréat s'obtenait au terme d'un programme de 3 ans : la licence et le diplôme d'ingénieur demandaient 2 années supplémentaires.

---

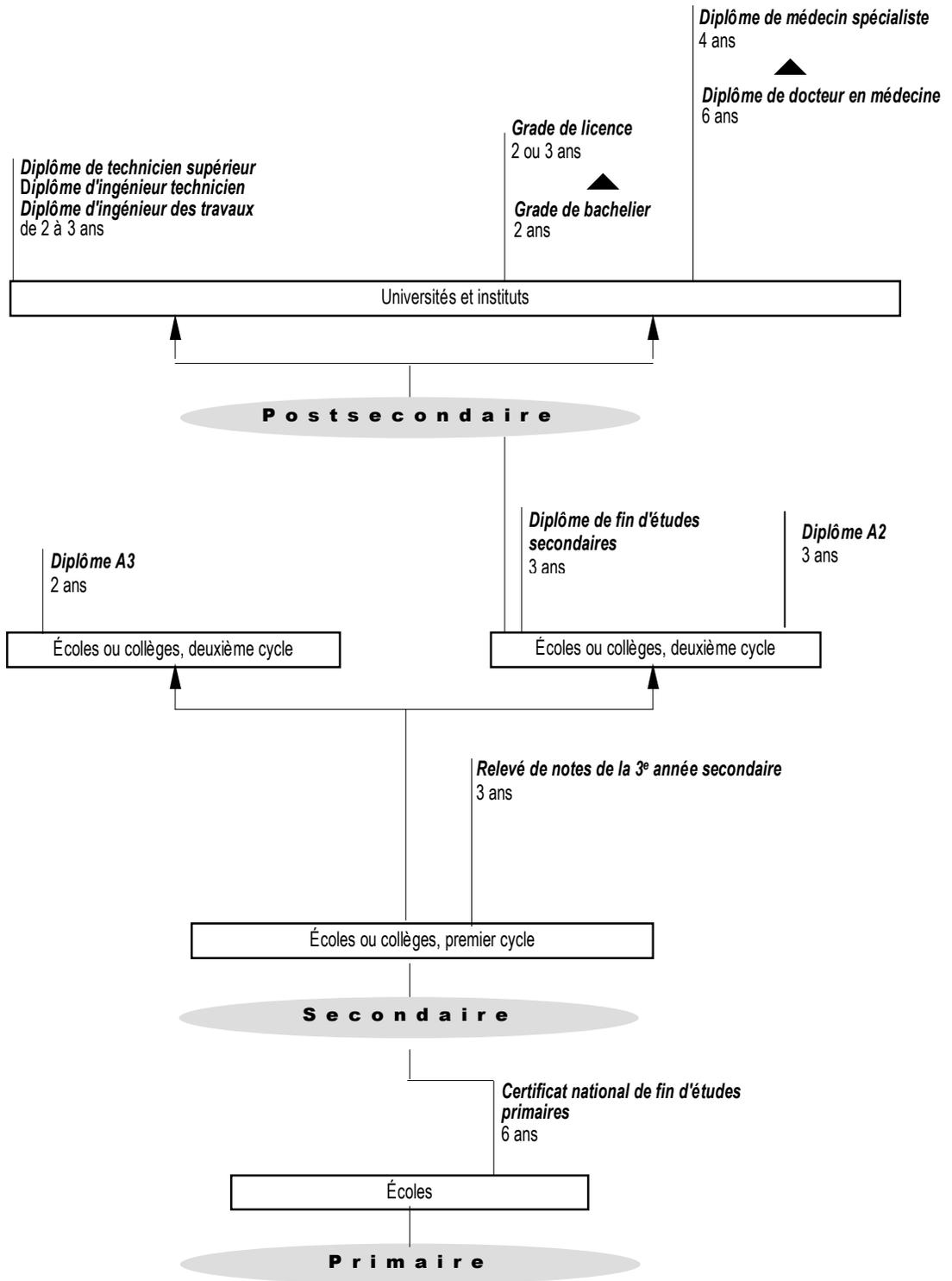
## Les principales caractéristiques

événements de 1994, les étudiants des écoles privées ne pouvaient pas souvent poursuivre leurs études à l'enseignement supérieur.

Le gouvernement rwandais reconnaît l'importance d'encadrer l'émergence des établissements privés à l'enseignement postsecondaire, mais également les programmes qui se multiplient dans les établissements existants. Un établissement doit avoir signé une « convention d'affectation » avec le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Technologie et de la Recherche scientifique (MINEDUC) après avoir satisfait certaines exigences et les programmes offerts doivent également être agréés.

La Direction de l'Enseignement supérieur (DESUP) est le département du MINEDUC qui s'occupe du suivi du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics et privés du Rwanda. Cette direction doit faire respecter la politique éducative et la législation ainsi que les différentes directives et conventions en vigueur. C'est la DESUP qui procède à l'examen des requêtes d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés.

**Le cheminement scolaire  
(système actuel)**



**Comparaison générale**

Les études primaires du Rwanda et celles du Québec sont comparables. Les études secondaires générales au Rwanda sont plus longues d'une année que celles du Québec. On peut considérer que la dernière année des études secondaires générales est comparable à la première des deux années d'études collégiales préuniversitaires du Québec.

Les formations techniques et professionnelles A3 sont comparables aux études sanctionnées par les diplômes d'études professionnelles. Alors que les formations qui sont sanctionnées par le diplôme A2 et qui permettent l'accès aux études postsecondaires au Rwanda correspondent aux deux dernières années du secondaire québécois plus une première année d'études collégiales. Les formations postsecondaires non universitaires, d'une durée de 2 ou 3 ans, se comparent aux études collégiales techniques du Québec.

Les diplômes universitaires de 2<sup>e</sup> cycle (*licence, diplôme d'ingénieur, etc.*) correspondent au 1<sup>er</sup> cycle universitaire du Québec.

**Résumé du système d'éducation primaire et secondaire et correspondance avec les repères scolaires québécois**

<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Type d'établissement</b>	<b>Conditions d'admission</b>	<b>Durée des études</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Niveau d'instruction correspondant au Québec</b>
PRIMAIRE	écoles	avoir 6 ans	6 ans	<i>certificat national de fin d'études primaires</i>	Études primaires complétées – 6 <sup>e</sup> réussite
SECONDAIRE	écoles ou collèges	<i>certificat national de fin d'études primaires</i>	3 ans	relevé de notes de la 3 <sup>e</sup> année secondaire	Études secondaires en formation générale – Classe de 3 <sup>e</sup> réussite
		3 <sup>e</sup> année secondaire	3 ans	<i>diplôme de fin d'études secondaires</i>	Études secondaires complétées en formation générale – Classe de 5 <sup>e</sup> réussite (Diplôme d'études secondaires) et une année d'études collégiales en formation préuniversitaire
	Écoles ou collèges techniques ou professionnels	3 <sup>e</sup> année secondaire	2 ans	<i>diplôme A3</i>	Études secondaires en formation professionnelle complétées (Diplôme d'études professionnelles)
			3 ans	<i>diplôme A2</i>	Études secondaires complétées en formation générale – Classe de 5 <sup>e</sup> réussite (Diplôme d'études secondaires) et une année d'études collégiales en formation technique

**Résumé du système d'éducation postsecondaire et  
correspondance avec les repères scolaires québécois**

<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Type d'établissement</b>	<b>Conditions d'admission</b>	<b>Durée des études</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Niveau d'instruction correspondant au Québec</b>
POSTSECONDAIRE NON UNIVERSITAIRE	<i>instituts universités</i>	<i>diplôme de fin d'études secondaires</i>	2 à 3 ans	<i>diplôme de technicien supérieur, d'ingénieur technicien ou d'ingénieur des travaux</i>	Études collégiales complétées en formation technique (Diplôme d'études collégiales)
POSTSECONDAIRE UNIVERSITAIRE	<i>instituts universités</i>	<i>diplôme de fin d'études secondaires</i>	2 ans ou 3 ans	<i>grade de bachelier</i>	Études universitaires de premier cycle complétées (programme d'une année de certificat ou de mineure) Ou Études universitaires de premier cycle complétées (programme de deux années de diplôme ou de majeure)
		<i>grade de bachelier</i>	2 ou 3 ans	<i>licence, diplôme d'ingénieur, diplôme de pharmacien, diplôme d'agronome</i>	Études universitaires de premier cycle complétées (programme de trois années de baccalauréat) ou Études universitaires de premier cycle complétées (programme de quatre années de baccalauréat)* * <i>La durée des programmes d'études correspondants au Québec peut varier en fonction du domaine des études</i>
		<i>diplôme de fin d'études secondaires</i>	6 ans	<i>diplôme de docteur en médecine</i>	Études universitaires de premier cycle complétées (programme de doctorat)

AMERICAN ASSOCIATION OF COLLEGIATE REGISTRARS AND ADMISSIONS OFFICERS. *Foreign Educational Credentials Required for Consideration of Admission to Universities and Colleges in the United States*, U.S. Agency for International Development, Office of International Training, Washington, D.C., 1994.

ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES. *Directory of African Universities*, 5<sup>th</sup> ed., Accra-North, (Ghana), AAU, 1988.

ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES and INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *Guide to Higher Education in Africa*, London, Macmillan, 2002.

THE BRITISH COUNCIL / NATIONAL ACADEMIC RECOGNITION INFORMATION CENTRE FOR THE UNITED KINGDOM. *International Guide to Qualifications in Education*, London, Mansell. [Plusieurs éditions].

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *International Handbook of Universities*, Hampshire, (England), Palgrave-Macmillan, [Plusieurs éditions].

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *Rwanda—Educational System*, [En ligne], 2003, [<http://www.unesco.org/iau/onlinedatabases/>] (Consulté le 7 février 2005).

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES. *World List of Universities and other Institutions of Higher Education*, Hampshire, (England), Palgrave-Macmillan, [Plusieurs éditions].

INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION. *World Data on Education, Rwanda*. [En ligne], 2004, [<http://www.ibe.unesco.org/International/Databanks/Wde/wde.htm>] (Consulté le 14 décembre 2004).

KURIAN, George. «Rwanda», *World Education Encyclopedia*, New York, Facts on File, 1988.

MAZIMHAKA, Jolly and G.F. DANIEL. «Country Higher Education Profile—Rwanda» In «International Network for Higher Education in Africa», [En ligne], [[http://www.bc.edu/bc\\_org/avp/soe/cihe/inhea/profiles/Rwanda.htm](http://www.bc.edu/bc_org/avp/soe/cihe/inhea/profiles/Rwanda.htm)] (Consulté le 24 mars 2005).

NATIONAL ASSOCIATION FOR FOREIGN STUDENT AFFAIRS. *Handbook on the Placement of Foreign Graduate Students*, Washington, DC, NAFSA, 1990.

POSTLETHWAITE, T. Neville. *International Encyclopedia of National Systems of Education*, 2<sup>nd</sup> ed., Oxford, Pergamon, 1995.

RWANDA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le développement de l'éducation (1990-2000). Rapport national du Rwanda par le ministère de l'Éducation*, [En ligne], 2001, [<http://www.ibe.unesco.org/International/ICE/natrap/Rwanda.pdf>] (Consulté le 15 mars 2005).

RWANDA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Étude du secteur de l'éducation au Rwanda* [En ligne], [1997], [<unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112128f.pdf>] (Consulté le 8 avril 2005).

RWANDA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, [En ligne], 2002, [[www.mineduc.gov.rw/](http://www.mineduc.gov.rw/)] (Consulté le 9 décembre 2004).

RWANDA. OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION, *La nouvelle Relève*, Section Archives, Section Éducation, du n° 496 15 septembre 2004 au n° 509 21 mars 2005, [En ligne], [<http://www.orinfor.gov.rw/DOCS/lnr.htm>] (Consulté le 30 mars 2005).

SEVIGNY, Joseph A. *Rwanda—A Country Guide Series Report From the AACRAO-AID Project*, Washington, D.C., AACRAO Publications, 1995.

UNESCO. *World Guide to Higher Education*, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> ed., Paris, UNESCO, 1982 and 1996.

WICKREMASINGHE, Walter. *Handbook of World Education*, Houston, American Collegiate Service, 1991.

*World of Learning*, Europa Publications, London, [plusieurs éditions].

WORLD UNIVERSITY SERVICE INTERNATIONAL. *Higher Education in Africa/Enseignement supérieur en Afrique – Manual for Refugees/Manuel pour les réfugiés*, Genève, W.U.S.I., 1986.

*En plus des documents cités dans cette bibliographie, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles utilise des sources non publiées pour mettre à jour ses connaissances sur les systèmes éducatifs hors du Québec. Ces documents sont obtenus à la suite de demandes de renseignements faites à l'étranger ou lors d'échanges avec des experts internationaux du domaine de l'éducation. Ces sources sont cataloguées et conservées au centre de documentation.*